

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 55/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

Création d'un poste de Chargée d'études en écologie de la restauration de zones humides

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

Contribuer à la coordination du projet démonstrateur Life ARTISAN - ResSources du Néal à travers la mise en œuvre des protocoles de suivi-évaluation, à la définition des travaux de restauration de zones humides et des milieux associés, ainsi qu'à l'animation du projet au travers des rencontres/présentations.

Appuyer les porteurs de contrats territoriaux milieux aquatiques pour favoriser la mise en œuvre de travaux de restauration de zones humides et apporter une vision transversale des potentialités d'actions grâce à des diagnostics territoriaux par analyses spatiales.

Activités

Dans le cadre du programme ARTISAN :

- Aider à l'identification des secteurs d'interventions et à la définition des itinéraires techniques de restauration ;
- Mettre en œuvre les suivis avant et après travaux (suivi des niveaux d'eau, réalisation de courbes de tarage niveau-débit, relevés de données météorologiques, évaluation de l'état fonctionnel de zones humides, suivi piézométrique, etc.) ;

- Agréger et participer à l'analyse des résultats ;
- Participer à l'évaluation des actions et à la rédaction des livrables ;
- Contribuer aux phases de concertation et à l'animation du projet sur le territoire ;
- Contribuer à la coordination du programme ;
- Communiquer sur le projet au travers de diverses interventions ;
- Participer aux actions de niveau national liées au projet.

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau sur le Néal :

- Mettre en œuvre les suivis qualité d'eau avant et après travaux sur le bassin versant du Néal ;
- Contribuer à l'analyse et interprétation des résultats.

Dans le cadre de l'accompagnement aux contrats territoriaux sur la Bretagne :

- Réaliser des diagnostics territoriaux et apporter un appui sur la stratégie de priorisation des actions sur les zones humides (approche sur les zones humides potentielles altérées, les Têtes de Bassins Versants (TBV), analyse de la faisabilité des actions, etc.) ;
- Appuyer la définition des travaux et des suivis de restauration à mettre en œuvre sur les zones humides et les milieux associés (appui à la définition des itinéraires techniques, relecture de Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP), etc.) ;
- Participer aux réunions techniques et temps de bilan auprès des partenaires ;
- Animer des ateliers d'échanges avec les acteurs des territoires ;
- Communiquer sur ce type d'accompagnement et transférer les enseignements notamment à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Autres Activités :

- **Suivi administratif** des conventions de financement : montage de la programmation, réalisation et suivi des demandes de financements, réalisation des bilans techniques ;
- **Vie de la structure** : participation aux temps d'échanges, à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la structure ;
- **Représenter le Forum des Marais Atlantiques** lors d'évènements locaux ou nationaux.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie A à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 11 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer le poste de chargé(e) d'étude sur la restauration des zones humides créé par délibération n°9/2022 par le poste de Chargée d'études en écologie de la restauration de zones humides à compter du 2 janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président

Le secrétaire de séance
Bruno BESSAGUET

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2024 _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2024

AR Prefecture

017-251710398-20241204-2024DEC023-DE
Reçu le 11/12/2024